



## COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : 01.08.2019

**Présents :** Mme Elisabeth PLATEEL, Mrs Alain DELHAYE, Dominique HARY, Patrick MAIGRET, Jean Pierre MARHEM, Cédric PLANQUETTE

**Absents excusés :** Mrs Laurent BOURDIN, Claude FOURNIER

### COURRIERS

- de Saint Quentin : lu et commenté
- de Ennequin qui ne participera pas au championnat de Ligue U18 NPDC et ni à la coupe Gambardella
- de Saulty ES qui sollicite une place en coupe Gambardella : accord de la commission,
- de Bonnières qui sollicite une place en coupe Gambardella : accord de la commission,

La commission regrette le retrait tardif des équipes en championnat de ligue. Un appel doit être fait auprès des districts pour combler les places laissées vacantes.

### FORMATION DES GROUPES

La commission procède à la répartition des équipes dans les différentes catégories.

A l'issue de la saison 2019/2020, en application des règlements, le parcours de l'ensemble des équipes U18 R1 et U18 R2 de ligue atteint son terme, les joueurs sont remis à la disposition de leur district. Pour la saison 2020/2021, ce sont les équipes U17 qui composeront les groupes R1 et R2 U18.

### CHALLENGE U19

En raison du nombre de clubs inscrits (6) pour le challenge U19 et de l'importance des distances entre ces clubs, la commission annule ce challenge pour cette saison. Une réflexion sera menée sur l'opportunité d'une compétition U19 en ligue.

### VALIDATION DES DEROGATIONS D'HORAIRES

La commission n'accepte pas les dérogations d'horaires avant **14h30 le samedi**

Refus de dérogation pour :

**U14 :** AS BEAUVAIS OISE et O. MARCQ

**U15 :** O. MARCQ, SC ABBEVILLE, FIC CROIX

**U17 :** FC GAUCHY GRUGIES

**U18 :** US CAMON

## **OBLIGATION DES TERRAINS**

**RAPPEL :** Les équipes évoluant en niveau **R1** doivent jouer sur un terrain **classé 5 au minimum**.  
Les équipes évoluant en niveau **R2** doivent jouer sur un terrain **classé 6 au minimum**.

Clubs en infraction par rapport à leur déclaration de terrain (se rapporter à l'article 5 du règlement des compétitions jeunes de la LFHF).

**U14 :** RC LENS et USM WAZIERS

**U15 :** AS BEAUBAIS OISE (R1), US LAON (R1) et FC BONDUES (R2)

**U16 :** FC BONDUES (R2)

**U17 :** AS BEAUBAIS OISE (R1) et FC BONDUES (R1)

**U18 :** AS BEAUBAIS OISE (R1), FC BONDUES (R2), US ASCQ (R2) et US TETEGHEM (R2)

## **OBLIGATION DE L'ENCADREMENT**

**RAPPEL :** Les équipes évoluant en championnat de Ligue U14 et U15 doivent avoir des éducateurs diplômés d'un **CFF2** et celles des U16, U17 et U18 d'un **CFF3**.

## **COUPE GAMBARDELLA**

227 équipes inscrites réparties comme suit:

District	Nombre d'équipes Inscrites	Nombre d'équipes à qualifier pour le 3 <sup>ème</sup> tour
AISNE	12	3
ARTOIS	51	15
COTE D'OPALE	29	8
ESCAUT	35	10
FLANDRES	44	12
OISE	35	10
SOMME	21	6

Toute équipe inscrite en coupe Gambardella doit obligatoirement disputer un championnat U17, U18 ou U19 (Ligue ou District)

Les groupements de jeunes et ententes peuvent disputer la Coupe Gambardella.

Seuls les joueurs U16, U17 et U18 peuvent participer à la compétition.

Les deux premiers tours sont internes aux districts.

Le premier tour aura lieu le 1er septembre et le 2ème tour le 15 septembre 2019.

## **COUPE DE LA LIGUE**

Le premier tour de la coupe de la Ligue U14, U15, U16, U17 et U18 aura lieu les 14 et 15 septembre 2019.

Prochaine réunion : le vendredi 23 août 2019

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

Secrétaire de séance  
Patrick MAIGRET

Président  
Philippe FOURE